

# FINANCEMENTS NOVATEURS POUR LES ORGANISATIONS DE FEMMES

RÉSEAU DU CAD SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME · JUILLET 2008

Le présent dossier d'actualité est destiné à :

- faire connaître les résultats de recherche concernant les niveaux de financement et la viabilité financière des organisations de femmes dans le contexte de l'évolution des modalités de mise en œuvre de l'aide ;
- inspirer aux donateurs des idées pour renforcer les activités et rôles des organisations de femmes dans l'efficacité et la durabilité du développement ;
- fournir des exemples de pratiques et d'approches innovantes utilisées par les donateurs ; et
- recenser quelques-uns des défis qui attendent les donateurs, les partenaires et les organisations de la société civile.

Il fait suite :

- à la reconnaissance, par plusieurs donateurs, de la non-adéquation de leurs investissements dans l'égalité hommes-femmes avec leurs déclarations et engagements, et de la nécessité de nouvelles approches de financement ;
- aux constats tirés de recherches effectuées sur les réalités du financement « sur le terrain » dans des pays partenaires ; et
- au défi lancé aux donateurs par le président du Comité d'aide au développement pour qu'ils revoient leurs priorités en matière de soutien aux organisations de la société civile au niveau local<sup>1</sup>.

Ce dossier s'adresse aux gestionnaires de programmes et aux conseiller-es spécialisé-es au sein des organismes donateurs. Il fait partie d'une série de publications traitant de l'efficacité de l'aide, établies par le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes<sup>2</sup>.

## INTRODUCTION

Le soutien financier aux organisations de femmes et organisations non gouvernementales œuvrant pour l'égalité hommes-femmes représente un élément important des stratégies de nombreux donateurs. Ces organisations disposent souvent d'une connaissance approfondie, ancrée dans les réalités locales, des obstacles sociaux et culturels à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes. Elles sont en mesure de discerner les effets des inégalités de genre aux niveaux local, national et international et de s'y attaquer (FEMNET 2006).

<sup>1</sup> *Coopération pour le développement — rapport 2006*, OCDE, 2007.

<sup>2</sup> Les autres documents de la série consacrée à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sont le dossier d'actualité 1, intitulé « Établir les liens », et le dossier d'actualité 2, intitulé « Trouver les points d'ancrage ». Ces documents devraient être lus ensemble.

Le Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme remercie Alyson Brody, de BRIDGE, pour les contributions qu'elle a fournies, avec le soutien de l'AWID.

Depuis l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), un certain nombre d'organisations de femmes, de chercheur-es et de praticien-nes du développement ont soulevé des questions et exprimé leurs inquiétudes concernant les effets que l'évolution des modalités d'affectation de l'aide a eus sur l'accès aux financements pour les organisations de femmes et sur les relations des organisations de la société civile (OSC) avec les donateurs. Des recherches effectuées récemment par deux organisations de femmes ont montré que même que si certaines organisations locales de défense des droits des femmes indiquent que leur financement a augmenté, un nombre beaucoup plus important se débat pour obtenir des ressources et poursuivre leurs activités de base. Seule une faible proportion d'organisations locales, pour la plupart en Afrique, ont indiqué qu'elles avaient reçu des financements plus importants depuis 2000, en particulier pour des domaines tels que la lutte contre les violences contre des femmes et le VIH/sida<sup>3</sup>. Dans plusieurs pays, les organisations de femmes locales doivent désormais chercher leur financement auprès de leur propre gouvernement ou d'ambassades locales. En dépit des engagements pris au niveau international, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes bénéficient rarement d'un rang de priorité élevé dans les plans nationaux de développement.

Par ailleurs, un groupe de donateurs a conjointement travaillé sur un projet de collecte de données qui évalue les effets de la Déclaration de Paris dans des pays partenaires. Dans ses recommandations, il indique de quelles manières les donateurs, les partenaires et les organisations de la société civile devraient peut-être modifier, à l'avenir, la nature de leurs relations<sup>4</sup>.

### **Le Président du CAD sollicite les donateurs**

Dans le rapport de l'OCDE de 2006 sur la coopération pour le développement, le Président du Comité d'aide au développement (CAD) sollicite les donateurs pour qu'ils revoient leurs priorités de soutien aux organisations de la société civile locale :

*« Les investissements les plus conséquents ont été, sans surprise, centrés sur les services rendus par les ONGs. Les parts respectives de l'État et de la société civile dans la prestation de services varient considérablement d'un pays à l'autre et au fil du temps, et les approches sélectives – "l'un-e ou l'autre" – se révèlent mal adaptées, même si certaines responsabilités essentielles incombent aux institutions publiques.*

*Quoi qu'il en soit, dans la plupart des pays, un élargissement du rôle de la société civile s'impose dans le dispositif interne de reddition de comptes. En l'espèce, les "ONGs œuvrant dans le domaine du développement" » ne sont pas les seules concernées. Dans tous les pays de l'OCDE, les associations professionnelles, les organisations patronales et les syndicats surveillent de près les décisions et les actes des pouvoirs publics et apportent de ce fait une immense contribution à la qualité des politiques et réglementations sous réserve que les intérêts acquis puissent être véritablement remis en question. Une intensification des efforts déployés par les donateurs pour appuyer ces institutions non-étatiques se justifie largement, mais ils ne peuvent passer par les canaux traditionnels de gouvernement à gouvernement que tendent à adopter par défaut de nombreux donateurs.*

*Les ONGs œuvrant dans le domaine du développement ont également un rôle important à jouer. Elles peuvent en particulier contribuer à mettre les décideurs et les donateurs face aux réalités du terrain et à faire en sorte que les échelons décentralisés d'administration soient plus efficacement assujettis à une reddition de comptes. Le débat pourrait encore être approfondi, entre donateurs et ONGs, internationales et du Sud, sur les moyens raisonnables et efficaces de soutenir à moyen terme cette mission de "contestation" qui ne va bien évidemment pas sans soulever de controverse. »*

Source : Manning, R., *Coopération pour le développement – rapport 2006, Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 8, No.1*<sup>5</sup>.

3 Recherches menées par l'AWID en 2006 et 2007 et le Gender and Development Network du Royaume-Uni en 2008.

4 OPM, Social Development Direct and Working Together, *Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration*. Résumé analytique, juin 2008. Rapport financé par le DFID, Irish Aid, les Pays-Bas et la Norvège

5 Richard Manning a été Président du CAD de juin 2003 à janvier 2008. Eckhard Deutscher lui a succédé à ce poste

6 Le soutien budgétaire désigne l'assistance financière directe fournie par les donateurs aux gouvernements des pays partenaires sous forme de contribution à leur budget central ou sectoriel. Les DSRP doivent décrire les principaux problèmes de pauvreté rencontrés par chaque pays ainsi que la stratégie qu'il a adoptée pour les surmonter. Dans le cadre des approches sectorielles, les donateurs soutiennent des secteurs, comme la santé ou l'éducation, et non des projets individuels. Les fonds communs représente une modalité de financement mixte de plusieurs donateurs à l'appui d'un secteur ou pour fournir un soutien budgétaire. Les stratégies d'aide conjointes offrent un cadre qui favorise l'harmonisation entre donateurs.

Compte-tenu de la transformation de l'environnement relatif à la mise en œuvre et à la gestion de l'aide, la Déclaration de Paris constitue désormais un outil majeur. Elle pose cinq principes visant à garantir que l'augmentation de l'aide publique au développement ait le plus grand impact possible : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Les principes de la Déclaration de la Paris s'appliquent à l'ensemble des modalités de l'aide, y compris à celles apparues plus récemment comme le soutien budgétaire, les approches sectorielles, les fonds communs et les stratégies d'aide conjointes<sup>6</sup>.

La transformation de l'environnement de l'aide, notamment la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, constitue une opportunité considérable pour garantir aux organisations de femmes de bénéficier d'une aide accrue. Ces organisations contribuent de manière fondamentale à l'amélioration des conditions de vie des pauvres, femmes et hommes.

## CONSTATS TIRÉS DES RECHERCHES SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS DE FEMMES

Des recherches effectuées récemment par l'Association pour les droits de la femmes et le développement (AWID) et le Gender and Development (GAD) Network du Royaume-Uni ont fourni de très intéressants éclairages sur les expériences des organisations de femmes au niveau local. Comme le GAD Network le fait remarquer, certains de ces constats restent contradictoires et il est peut-être trop tôt pour que les donateurs ou les organisations de la société civile saisissent pleinement les implications et les effets des changements intervenus dans les modalités d'affectation de l'aide.

En 2006, l'AWID a entrepris une enquête auprès d'organisations de défense des droits des femmes dans toutes les régions du monde. Les résultats obtenus, grâce aux réponses de près d'un millier d'organisations du monde entier, donnent une idée des défis financiers et organisationnels auxquels les organisations de femmes sont confrontées, à l'échelle mondiale.

### **Principales conclusions du *Deuxième rapport Finance-la : viabilité financière des mouvements de femmes à l'échelle mondiale***

Les conclusions-clés des recherches de l'AWID indiquent notamment que <sup>7</sup> :

- La plupart des organisations de femmes sont de petite taille ; les deux-tiers de l'échantillon ont un budget annuel inférieur à 50 000 USD.
- En 2005, le revenu collectif de 729 organisations de défense des droits des femmes de toutes les régions du monde ne représentait que 79 millions USD.
- Plus de la moitié des organisations qui ont répondu à l'enquête reçoivent moins de fonds qu'en 2000. Soixante-sept pour cent d'entre elles ont déclaré qu'elles rencontrent davantage de difficultés à soulever des fonds qu'il y a cinq ans (seulement 16 % jugent que cela leur est plus facile) et plus de la moitié des organisations doivent mobiliser plus de personnel et de ressources pour collecter des fonds.
- La « croissance » du financement des organisations est, dans bien des cas, très maigre.
- En moyenne, les organisations ont déclaré qu'elles auraient besoin d'un budget deux fois plus élevé afin de réaliser tout ce qu'elles souhaitent en 2006. Les bailleurs de fonds et les organisations sont souvent coincés dans un cercle vicieux où les petits groupes de femmes sont considérés comme n'ayant pas la capacité d'absorption nécessaire à leur développement. Pour cette raison, leur financement n'augmente pas alors que s'ils disposaient de ressources financières plus importantes, leurs capacités organisationnelles se multiplieraient.
- Selon les organisations qui ont répondu à l'enquête, en 1995, 2000 et 2005, les donateurs les plus importants, en termes financiers, au niveau mondial, sont des particuliers, le gouvernement néerlandais, la Fondation Ford et les membres d'Oxfam International.
- Les organisations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe centrale et orientale/CEE ont témoigné de plus de difficultés qu'auparavant pour mobiliser des fonds au cours des cinq dernières années. Les groupes d'Afrique, d'Asie Pacifique, d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale ont été plus susceptibles d'améliorer leur situation financière que ceux des autres régions.

Source : Kerr, J. (2007).

<sup>7</sup> Les données utilisées par l'AWID ne proviennent pas uniquement de l'enquête de 2006. Les conclusions tirées et les analyses des tendances sont également le fruit d'études de publications, d'interviews et de débats avec des donateurs et des dirigeant-es de mouvements de défense des droits des femmes. Le deuxième rapport « Finance-la » n'est qu'un des produits de l'initiative de recherche-action que mène l'AWID depuis plusieurs années afin de développer de façon significative l'accès au financement, le volume des fonds disponibles pour soutenir les activités en faveur des droits des femmes et accroître l'efficacité des organisations de femmes dans leur recherche de ressources financières plus importantes.

En janvier 2008, le Gender and Development Network a publié un rapport de recherche complémentaire intitulé *Women's Rights & Gender Equality, the New Aid Environment and Civil Society organisations*. Cette étude répondait aux « ... inquiétudes croissantes suscitées par le changement rapide des structures de l'aide, telles que le soutien budgétaire direct, les fonds communs à l'appui de la société civile et d'autres formes d'alignement des donateurs, et leurs éventuelles implications sur l'action en faveur de l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes, dans les pays du Nord et du Sud ».

### **Principales recommandations extraites de *Women's Rights & Gender Equality – the New Aid Environment and Civil Society Organisations***

Dans son rapport de recherche, le GAD Network propose trois types de recommandations <sup>8</sup>:

*Mise en œuvre* : une approche coordonnée du développement est recommandée. Les résultats, principes et outils de développement méritent ainsi d'être envisagés de manière cohérente et solide. De plus, aspect le plus important, tout débat concernant l'efficacité de l'aide et le nouvel environnement de l'aide demande à être articulé avec les accords et engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes, de droits des femmes et de développement, établis dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de la Plate-forme pour l'action de Pékin et des OMD (en particulier l'OMD 3).

*Suivi* : le GAD Network conseille d'intensifier le suivi des fonds utilisés pour la promotion des droits des femmes, des changements des mécanismes de financement, du financement des OSC par les gouvernements, de la mise en œuvre des DSRP et des approches sectorielles, des cadres d'évaluation des performances, de l'impact de la Déclaration de Paris et du soutien budgétaire sur le développement social et les droits, et des organisations de la société civile. Ces recherches ont montré qu'il est nécessaire de comprendre comment les changements affectent l'ensemble des acteur-trices.

*Diversification de l'aide* : on pourrait davantage diversifier les mécanismes et conditions de financement, notamment en créant des fonds spéciaux pour l'égalité hommes-femmes dans chaque pays partenaire. En outre, le rapport du GADN recommande de s'engager sur des financements à long terme, ce qui est particulièrement important en matière d'égalité hommes-femmes et de promotion des droits des femmes, où le changement demandant beaucoup de temps. Compte-tenu de la tendance à grouper les financements, qui a connu quelques résultats positifs, le GADN appelle à une intégration réelle d'une perspective de genre dans ces fonds. Il recommande également d'élargir la gamme des activités et organisations qui reçoivent des fonds. Au final, cette recherche met l'accent sur l'importance de fournir des ressources adaptées aux mécanismes nationaux sur les femmes.

Paroles de femmes ayant participé à la recherche :

« *Mettre en place des programmes bien conçus et efficaces sur l'égalité hommes-femmes demeure un processus coûteux et à long terme. Les donateurs préfèrent les projets qui donnent des résultats rapides, or l'égalité des genres tend plutôt à la lenteur* ». (Ghana)

« *La priorité donnée à la réalisation des OMD et à la réduction de la pauvreté... a conduit à accorder une place de choix à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes, et ainsi à renforcer les groupes de femmes de terrain et les commissions institutionnelles* ». (Bolivie)

Source : Collinson *et al.* (2008).

<sup>8</sup> Les conclusions du rapport du GADN sont étayées par une étude des expériences d'un petit nombre d'organisations de la société civile membres du Réseau et de plusieurs de leurs partenaires au Sud. La majorité des données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire. Y ont répondu des partenaires du réseau d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

Les donateurs reconnaissent de plus en plus la nécessité d'allouer plus de financements aux programmes sur l'égalité hommes-femmes. On observe également une volonté d'utiliser de nouveaux mécanismes et circuits. S'appuyant sur les conclusions des recherches réalisées par l'AWID et le GADN et sur les informations recueillies auprès de donateurs<sup>9</sup>, cette partie décrit des pratiques et approches innovantes appliquées par les donateurs pour financer les organisations de femmes. Elle se focalise sur les moyens à mettre en œuvre afin de s'assurer que l'argent est bien affecté aux organisations de femmes, que les fonds multi-donneurs profitent aux organisations de femmes et que l'égalité hommes-femmes fait l'objet d'une appropriation démocratique.

### 1) S'ASSURER QUE L'ARGENT EST AFFECTÉ AUX ORGANISATIONS DE FEMMES

#### Réserver des fonds pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes

Pour être en mesure de répondre aux besoins de ressources complémentaires pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, certains donateurs bilatéraux, tels que les Pays-Bas, la Norvège et l'Irlande, ont choisi de créer des lignes budgétaires ciblées. La réservation de fonds représente la solution adoptée face au constat que l'attribution de fonds à « l'intégration transversale » de l'égalité des genres dans les programmes de développement ne s'est pas traduite par des résultats positifs<sup>10</sup>.

Les fonds néerlandais et norvégiens ciblés sont garantis pendant un nombre déterminé d'années, et augmentés annuellement. Ils ne visent pas exclusivement les femmes, mais contribuent également à des activités en faveur de l'égalité des genres ciblant les hommes et les garçons (voir les encadrés).

#### **S'attaquer aux inégalités hommes-femmes par le biais de la coopération norvégienne pour le développement**

À la suite de l'Examen par les pairs de la Norvège conduit par le CAD en 2004, une évaluation externe de la stratégie norvégienne en faveur des femmes et de l'égalité hommes-femmes dans la coopération pour le développement (1997-2005), réalisée en 2005, a révélé que l'intégration transversale du genre n'a pas porté ses fruits. Le gouvernement norvégien a réagi à cette évaluation négative en réaffirmant son engagement politique en faveur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres, en mettant en œuvre une double stratégie d'intégration transversale et d'autonomisation, qui a revivifié les mesures ciblées et la réservation des ressources.

En 2007, le budget de la coopération pour le développement du ministère norvégien des Affaires étrangères comportait une nouvelle ligne budgétaire genrée d'environ 25 millions EUR dédiée aux droits des femmes et à l'égalité hommes-femmes, au développement des capacités et compétences ainsi qu'à la création de mouvements. Elle comprend des fonds destinés à financer des initiatives ciblant les hommes et les garçons, avec une perspective de genre. Elle vise également à lutter contre les discriminations et la stigmatisation des minorités sexuelles. De plus, dans le cadre d'autres lignes budgétaires, 24 millions EUR supplémentaires ont été réservés à la promotion des droits des femmes et de l'égalité hommes-femmes.

Le budget de l'exercice 2008-2009 a accru la ligne affectée à l'égalité hommes-femmes d'environ 30 millions EUR. Indépendamment des mécanismes de financement de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes, une initiative budgétaire genrée plus ambitieuse ambitionne de garantir que la totalité du budget consacré à la coopération pour le développement est sensible à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes.

Par ailleurs, la Norad a accru de près de 50% son soutien à l'organisation-parapluie Fokus dans sa coopération avec des organisations de femmes du Sud, le faisant passer de 2.3 millions EUR en 2006 à 3.4 millions EUR en 2008.

9 Les donateurs qui ont fourni des informations pour ce dossier d'actualité sont, entre autres, le ministère norvégien des Affaires étrangères, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, Irish Aid, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), la Direction du développement et de la coopération (DDC) de Suisse, l'USAID, l'UNIFEM, Hivos et Mama Cash.

10 Voir OCDE (2007), Égalité des genres et la mise en œuvre de l'aide : ce qui a changé depuis 1999 dans les agences de coopération pour le développement OCDE, Paris.

### **Le fonds néerlandais pour l'OMD3**

Début 2008, le ministère néerlandais des Affaires étrangères a créé un fonds doté de 50 millions EUR pour la période 2008-2011 afin de soutenir les activités portant sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes, en particulier sur la réalisation de l'OMD3. Cette initiative émanait du ministre de la Coopération pour le développement des Pays-Bas, Bert Koenders, qui estimait que les progrès accomplis vers la réalisation de l'OMD3 s'avéraient lents et méritaient d'être prioritaires.

Ce fonds se focalise sur quatre domaines prioritaires : la propriété des femmes et leurs droits à l'héritage, l'emploi formel des femmes et l'égalité des chances sur le marché du travail, la participation et la représentation des femmes dans les organes politiques et la gouvernance et la lutte contre les violences contre les femmes.

Il est destiné à financer de grandes organisations, extérieures au gouvernement, qui se vouent à l'égalité des droits pour les femmes et les filles dans les pays en développement. Peuvent répondre aux appels des sociétés commerciales, des coalitions formelles et des organisations de redistribution des subventions. Une autre caractéristique importante de ce fonds est qu'il vise des organisations régionales qui ne pourraient prétendre à des crédits au titre du classique budget national néerlandais pour le développement. Des centaines de propositions de projet, en provenance de plus de 80 pays, ont été reçues.

### **Atteindre les organisations de femmes : relever les défis**

Bien que les approches par projet soient généralement destinées à mettre en place des processus de reddition des comptes et de suivi efficaces et à fixer des objectifs réalistes, elles peuvent être une source d'insécurité pour les petites OSC et les organisations de femmes ayant un budget annuel inférieur à 50 000 USD. Ces organisations doivent pourtant couvrir leurs dépenses de fonctionnement : salaires, électricité, loyer et autres frais généraux.

Souvent, les petites organisations ne peuvent prétendre aux fonds de grande ampleur qui leur serviraient pourtant à financer leurs activités de base, car leur capacité d'absorption est insuffisante ou elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour remplir les conditions requises en matière de planification et d'établissement de rapports financiers. Le temps qu'elles pourraient consacrer aux activités de base est accaparé par la rédaction des demandes de financement auprès des différents donateurs, qui, dans la plupart des cas, présentent différents formats d'appel et exigences de rapports (Kerr 2007 ; Adeleye-Fayemi, 2007).

Parallèlement, les donateurs bilatéraux ne sont pas bien placés, ou dotés du personnel requis, pour traiter le grand nombre de subventions de faible montant susceptibles d'affluer, suite à la publicité du fonds. Les organismes multilatéraux connaissent le même problème.

Une solution efficace pour surmonter ces difficultés consiste à faire appel à des fonds dédiés aux femmes ou à des organisations non gouvernementales internationales (ONGI), jouant des rôles d'intermédiaires des organisations de femmes dans la distribution des fonds.

#### *Acheminer les crédits par l'intermédiaire de fonds dédiés aux femmes*

Il existe un certain nombre de fonds dédiés aux femmes, solidement établis, qui ont l'expérience d'administrer des subventions d'un faible montant et sont capables d'atteindre des organisations locales. Parmi eux, apparaissent Mama Cash, le Fonds mondial pour les femmes, l'African Women's Development Fund, le Central American Women's Fund et l'Urgent Action Fund for Women's Human Rights.

#### **Le cas du Ghana**

Au Ghana, les organisations de femmes n'ont pas accès au nouveau système de financements groupés car soit les fonds disponibles sont trop élevés relativement à leurs besoins, soit les critères organisationnels imposés par le système en matière de plans stratégiques, de politiques et de procédures de rédaction des rapports financiers, sont très stricts.

*Source : Collinson et al. 2008.*

Ces fonds :

- peuvent fournir de petites subventions, flexibles, d'un montant pouvant aller de 500 à 20 000 USD ;
- peuvent financer les dépenses de programmes et projets de telle sorte que les organisations peuvent couvrir leurs dépenses de fonctionnement ;
- fournissent de plus en plus souvent un financement pluriannuel, si bien que les organisations peuvent planifier leurs activités à long terme et de façon durable ;
- entretiennent des liens étroits avec le terrain de la société civile, si bien qu'elles peuvent atteindre de petites organisations, isolées et minoritaires ; et
- sont souvent en contact avec des groupes non-conformistes qui se consacrent à des questions sujettes à controverse dans certains pays, comme les droits des lesbiennes, gays, bisexuel-les et transsexuel-les.

### **Mama Cash**

Mama Cash est un fonds mondial pour les femmes, fort de 20 ans d'expérience. A travers le monde, il constitue l'un des plus importants bailleurs de fonds des organisations et fonds de femmes de petite taille. Il utilise des moyens innovants afin de répondre aux besoins des organisations isolées. Il leur fournit un financement de fonctionnement sous la forme de subventions générales qui permettent aux OSC, dont l'action est centrée sur les questions de genre, de couvrir leurs frais généraux et de rémunérer leur personnel. Les conseiller-es financier-es de Mama Cash sont expert-es des contextes locaux, dans lesquels les bénéficiaires existants ou potentiels travaillent, ce qui permet à Mama Cash d'aller à la rencontre de nouvelles organisations et de leur fournir des financements suffisamment flexibles pour couvrir leurs besoins. Tout est fait pour que les procédures de demande, d'évaluation et de rédaction de rapports soient aussi simples et accessibles que possible. De plus, le fonds tend à fournir des financements pluriannuels, pour que les organisations puissent planifier leurs activités à plus longue échéance et n'aient pas besoin de renouveler chaque année leur demande.

Le ministère néerlandais des Affaires étrangères et Irish Aid acheminent, l'un et l'autre, des financements par l'intermédiaire de Mama Cash, dans le cadre de nouvelles stratégies innovantes pour l'égalité hommes-femmes. Irish Aid fait bénéficier Mama Cash d'une subvention de 450 000 EUR sur deux ans, en puisant dans la nouvelle ligne budgétaire genrée, représentant au total 3 150 000 EUR sur trois ans. L'un des objectifs-clés de ce fonds est de renforcer la capacité des organisations et des mouvements de défense des droits des femmes autochtones dans leur plaidoyer pour le changement et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes. Mama Cash a été choisi en raison de son solide palmarès dans la poursuite de ces objectifs.

Consulter aussi le site [www.mamacash.org](http://www.mamacash.org).

### *Canaliser les fonds par l'intermédiaire d'ONGI œuvrant principalement pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*

Les ONGI fortement engagées dans l'égalité des genres peuvent représenter des circuits efficaces dans la distribution des fonds destinés à renforcer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes. Les ONGI partagent bien souvent les mêmes qualités que les fonds dédiés aux femmes, notamment la capacité à administrer de petits montants de financement.

### **Hivos**

Hivos est une ONGI basée aux Pays-Bas qui aide les organisations de la société civile des pays du Sud et de l'Est, et l'égalité hommes-femmes est l'une de ses principales préoccupations. Hivos est en mesure de satisfaire des demandes de subventions d'un faible montant – allant de 50 000 à 200 000 EUR – qui répondent aux besoins de nombreuses organisations de femmes. Hivos entretient d'étroits contacts avec les organisations de terrain.

Consulter aussi le site [www.hivos.nl/english](http://www.hivos.nl/english).

## Engager le secteur privé

Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, les entreprises privées reconnaissent de plus en plus l'importance d'assumer la responsabilité et de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Elles le font généralement par l'intermédiaire de grandes fondations d'entreprises instaurées à ces fins. Certains donateurs travaillent en collaboration avec des actrices au sein des entreprises pour démultiplier les compétences et ressources des partenaires non traditionnels, dans leurs efforts pour l'égalité des genres et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.

### La « One Woman Initiative »

La « One Woman Initiative » est un « fonds pour l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes » mixte public-privé doté de 100 millions USD – 67 millions provenant du gouvernement des États-Unis, le solde d'entreprises et fondations privées. Son programme vise principalement les actions d'autonomisation, notamment l'entrepreneuriat, le leadership politique et le respect de l'État de droit dans les pays à majorité musulmane ou comptant d'importantes populations musulmanes.

L'initiative devrait être en mesure d'atteindre des individu-es et petits programmes à travers sa branche privée. Les financements versés par le gouvernement des États-Unis seront supervisés par l'USAID. L'initiative a été lancée en mai 2008.

## Simplifier les procédures de demande de subventions, de suivi et de rédaction des rapports

Lorsqu'on finance directement des petites organisations de la société civile, il importe que les procédures de demande, d'évaluation et de rédaction de rapports restent sommaires. Jusqu'à un certain point, la mesure selon laquelle ces procédures peuvent être adoptées par des donateurs bilatéraux individuels dépend des propres processus de financement et d'audit du pays donneur. Cependant, les donateurs s'emploient de plus en plus à harmoniser les procédures de demande et de rédaction de rapports.

*« Aujourd'hui, nous devons consacrer plus de temps à la rédaction de propositions et à la recherche de financements au lieu de nous concentrer sur nos activités et sur l'impact de l'action que nous menons. Nous nous étonnons du débat sur l'harmonisation, mais pour les OSC cela n'a aucune incidence. Beaucoup de donateurs nous octroient de petites subventions alors que d'autres nous en accordent des considérables et il faut que nous rédigeons des rapports séparés, les uns et les autres, ayant des modèles et gabarits propres ». (Témoignage du Mozambique)*

Source : Collinson et al., 2008.

Les procédures simplifiées adoptées par certains bailleurs de fonds présentent les caractéristiques-clés suivantes :

- les demandes n'ont pas besoin d'être rédigées dans un Anglais ou Français parfait
- les demandes peuvent être présentées dans n'importe quelle langue
- les formulaires de demande sont conçus de façon simple et sommaire
- les évaluations sont participatives et constructives et doivent aussi mesurer les changements à long terme

- des évaluations complètes ne sont pas exigées – les indicateurs et systèmes de mesure peuvent être négociés avec les bénéficiaires
- les procédures de rédaction de rapports sont flexibles et non chronophages
- des fonds multi-donneurs et des approches harmonisées sont utilisés (voir plus loin la 2e partie).

### Exemples de procédures administratives innovantes

**Le « Partnership for International Community Development Programme » (KOHA-PICD) de la NZAID**, initiative de cofinancement destinée à des OSC néo-zélandaises, soutient des activités de développement communautaire par le biais de partenaires locaux, mettant particulièrement l'accent sur l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes. La flexibilité, l'appropriation et le renforcement de la confiance représentent des aspects essentiels de ce programme, et l'évaluation des projets est laissée à la discrétion des OSC bénéficiaires. La seule condition est de prouver que les activités financées ont bien été menées. Les OSC sont également encouragées à répondre aux questions sur les leçons retenues et les changements intervenus dans la vie des populations qu'elles souhaitent atteindre.

**Le « Urgent Action Fund »** pour les droits des femmes soutient les militant-es des droits des femmes. Il finance des interventions stratégiques d'urgence, comme la prise en charge des coûts de campagnes de mobilisation de l'opinion publique dans les affaires de viol. Afin d'accélérer le processus, il accepte des demandes dans n'importe quelle langue.

**Hivos** encourage ses partenaires à soumettre des propositions en utilisant leur propre gabarit, afin de s'assurer qu'ils définissent leurs spécifiques besoins, objectifs et approches au lieu de se conformer aux priorités du donneur. On attend des organisations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement qu'elles soumettent un plan de travail et un budget annuel actualisés, des états financiers vérifiés et un rapport d'activités. Afin de ne pas imposer aux partenaires trop d'exigences sur les rapports, Hivos demande un rapport institutionnel annuel qui peut, en principe, être utilisé pour rendre des comptes à tous les donateurs.

**Mama Cash** innove dans ses stratégies d'évaluation des activités des organisations qu'elle finance. Grâce à l'outil « Faites-en un exemple » (Making the case), les organisations sont encouragées à réfléchir à des évolutions dans leurs comportements, attitudes et politiques, qui résultent peut-être directement ou indirectement de leur activité, au lieu d'inventorier les résultats obtenus. Cet outil est hautement participatif et fournit des informations précieuses sur les dynamiques de changement.

### Que financer et où ? Défis à relever

Les recherches de l'AWID et du GAD Network ont montré que les types d'organisations que les donateurs choisissent de financer, la portée et l'orientation de leurs activités et les régions dans lesquelles elles interviennent identifient une série de défis.

Les ONGs ont le sentiment que les donateurs privilégient de plus en plus le rôle de plaidoyer des OSC, dans le but de renforcer l'obligation des gouvernements de rendre compte de l'égalité des genres. On a constaté que ce choix a entraîné une plus grande participation de la société civile à l'élaboration de la politique gouvernementale sur l'égalité des genres, en particulier en Afrique et en Asie. Aussi, certaines OSC s'inquiètent de ce que leurs organisations soient davantage considérées comme des agents qui soutiennent l'État dans sa mise en œuvre des politiques conclues avec les donateurs, que comme des acteurs de démocratie et de changement (Collinson *et al.*, 2008).

### **Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes**

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est le seul mécanisme multilatéral de financement qui appuie des initiatives aux niveaux local, régional et national. Le montant des subventions va de 100 000 à 300 000 USD.

Le Fonds soutient différents types d'activités complémentaires de renforcement qui incluent la formation des personnels de santé et de police, la prestation de services aux victimes de violences, des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, la constitution d'alliances et le dialogue politique. Nombre de projets s'efforcent de faire évoluer les attitudes des communautés et de rallier les hommes. Depuis le début de ses activités en 1997, ce Fonds a accordé plus de 19 millions USD à 263 initiatives visant à lutter contre les violences contre les femmes dans 115 pays.

Les OSC d'Afrique et d'Asie sont également préoccupées du fait que les fonds diminuent pour certaines organisations qui fournissent des services directs, comme des programmes sanitaires de proximité ou des activités de conseil sur le VIH/sida, ou mènent d'autres types d'actions directement sur le terrain auprès d'hommes et de femmes pauvres (*ibid*). Il se peut cependant qu'il s'agisse d'un phénomène régional, car de nombreuses organisations ayant participé aux recherches de l'AWID et du GAD Network ont estimé que des financements plus importants étaient en fait disponibles pour les prestations de services, car la pauvreté équivaut souvent à un manque de services (Clark *et al.*, 2006).

Les organisations ayant des ordres du jour pouvant être considérés comme « radicaux » dans certains pays, comme celles qui défendent les droits des lesbiennes, gays, bisexuel-les et transsexuel-les (LGBT) ou le droit à l'avortement, témoignent de difficultés accrues à obtenir des fonds (Clark *et al.*, 2006 ; Espinoza, 2007). S'assurer que la politique d'aide et sa mise en œuvre soient clairement axées sur les principes des droits humains pourrait asseoir le moyen d'éviter que ces thématiques soient encore plus marginalisées.

### **L'Asdi défend les droits des lesbiennes, gays, bisexuel-les et transsexuel-les**

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) s'est engagée dans la défense des droits des lesbiennes, gays, bisexuel-les et transsexuel-les et a élaboré un plan d'action visant à inclure cet engagement dans la mission de coopération au développement de la Suède.

Tout en veillant à ce que chaque pays partenaire s'approprie sa politique de développement, la Suède reste fidèle à une approche fermement axée sur les droits humains et les droits des femmes et parvient à faire efficacement et sensiblement participer la société civile aux débats sur des réformes sujettes à controverse dans certains pays.

Le plan d'action vise à prodiguer des conseils appropriés et ciblés sur la manière dont l'Asdi peut prêter attention aux revendications des LGBT, dans les stratégies de coopération pour le développement. Il apporte également un soutien aux organisations des LGBT et aux mesures les concernant au niveau bilatéral ou par l'intermédiaire d'ONGs suédoises et d'organisations dans des pays partenaires, aux niveaux national, régional et mondial. Par ailleurs, il met en exergue et intègre les problématiques des LGBT dans les activités de dialogue, lobbying et plaidoyer. Il met en œuvre des programmes internationaux de formation sur les droits des LGBT et les droits humains. Il initie le Groupe de gestion de l'Asdi, tou-tes les chef-fes de division et les conseiller-es en matière de coopération pour le développement, aux problématiques des LGBT, aux droits humains et aux mesures intéressant les LGBT. Enfin, il inscrit explicitement cette perspective dans les formations existantes ou dans tout autres formations pertinentes, dispensées auprès du personnel de l'Asdi et des partenaires de la coopération, portant sur les droits humains, l'égalité des genres et le VIH/sida.

« Je suis consciente que les stratégies d'aide internationale ont changé et que les fonds ont été réorientés vers d'autres pays qui sont aujourd'hui dans l'air du temps ». (Témoignage du Nicaragua)

Source : Collinson *et al.*, 2008.

L'engagement de développer certaines régions souffrant de pauvreté chronique a profité à de nombreuses organisations, en particulier en Afrique, Asie et Pacifique. Il semble cependant qu'il ait eu un impact négatif non négligeable sur des organisations de femmes implantées dans des régions « à revenu intermédiaire », où persistent des problèmes d'inégalités de genre et de pauvreté relative. Sont particulièrement touchées les organisations de femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe orientale, du Moyen-Orient, et d'Afrique du Nord où, du fait que les indicateurs font apparaître des réductions des niveaux de pauvreté, les donateurs interrompent leur financement (Kerr, 2007 ; Clark, 2006 ; Collinson *et al.*, 2008).

## 2) GARANTIR QUE LES FONDS MULTI-DONNEURS BÉNÉFICIENT AUX ORGANISATIONS DE FEMMES

Des fonds harmonisés peuvent contribuer à un changement aux échelles nationale et régionale en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes.

Toutefois, l'aide publique au développement est souvent harmonisée en fonction des indicateurs de l'OMD3 concernant la parité dans l'éducation, l'instruction élémentaire, l'emploi des femmes et la représentation politique, ainsi que des sujets « brûlants » comme les violences contre les femmes et le VIH/sida. Les organisations témoignent qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des fonds pour des activités relatives aux droits des femmes, axées sur la sensibilisation, la participation et le renforcement de la confiance (Collinson *et al.*, 2008 ; Adeleye-Fayemi 2007).

Il existe divers modèles de financement multi-donneurs, allant des fonds communs pour des projets ou problématiques particuliers aux accords multi-donneurs de grande ampleur. Pour l'égalité hommes-femmes, les modèles d'accords multi-donneurs présentent notamment les avantages suivants :

- les fonds multi-donneurs peuvent représenter un moyen de partager la responsabilité du financement d'un programme qui peut être considéré comme sensible par le gouvernement du pays partenaire ou l'un des donateurs ;
- il est possible de financer de petites organisations, que les donateurs ne seraient pas normalement en mesure d'atteindre, car les fonds multi-donneurs sont gérés au niveau local ; et
- le temps consacré à leur administration et les coûts de gestion sont réduits et efficacement améliorés car les fonds sont centralisés et souvent menés par des équipes.

La mise en commun des financements peut certes conduire à une meilleure harmonisation entre les programmes des donateurs, mais génère le risque que les rôles essentiels et très précis que jouent certaines organisations individuelles (qu'il s'agisse de donateurs ou d'OSC) passent inaperçus (Scanteam, 2007). Partant de là, des OSC et des ONGI suggèrent que les donateurs aient

### La « Donor Gender Platform » au Burkina Faso

La Donor Gender Platform du Burkina Faso est coordonnée par le ministère néerlandais des Affaires étrangères et rassemble des donateurs des Pays-Bas, du Canada, de la Suisse, du Danemark et du FNUAP. Chaque donateur contribue pour au moins 15 000 EUR et les fonds sont rassemblés afin de financer des activités qui promeuvent l'égalité hommes-femmes et soutiennent la mise au point d'une politique nationale en matière d'égalité des genres au Burkina Faso.

Le fonds fait preuve d'innovation en s'engageant à fournir un soutien aux organisations dont l'action est centrée sur l'égalité hommes-femmes, répondant à leur besoin de ressources financières accrues.

### **Le « Gender and Governance Programme Joint Action Fund » au Kenya**

Le Gender and Governance Programme Joint Action Fund du Kenya a été créé par un groupe d'acteur-trices kenyanes, notamment des dirigeantes et des OSC œuvrant pour l'égalité hommes-femmes. Il s'agit d'un fonds commun de financements, qui bénéficie de l'appui managérial de l'UNIFEM et reçoit des capitaux de l'ACDI, de Finlande, Danemark, Espagne, Allemagne et de l'Asdi, des ambassades néerlandaises et norvégiennes et du DFID.

Le programme repose sur le principe de l'appropriation, les 29 organisations-membres étant considérées comme des partenaires dans la mise en œuvre plutôt que comme simples bénéficiaires des financements. En 2005 et 2006, plus de 2.5 millions USD ont été accordés à ces organisations. L'objectif du programme est de tout mettre en œuvre pour que l'égalité hommes-femmes soit portée à l'ordre du jour national et de renforcer le leadership des femmes.

à l'esprit les impératifs suivants lorsqu'ils créent des fonds dont l'objectif principal est d'instaurer l'égalité hommes-femmes ou lorsqu'ils recensent les initiatives de financement multi-donneurs existantes auxquelles ils peuvent se joindre :

- s'assurer que les intermédiaires sont clairement redevables vis-à-vis de leurs mandants et que la distribution et l'utilisation des fonds fait l'objet d'une prise de décision démocratique et participative ;
- créer des fonds capables de garantir des engagements à long terme et de couvrir les dépenses de fonctionnement des OSC ;
- rechercher des opportunités de mise en commun des financements qui visent clairement l'égalité hommes-femmes ; et
- vérifier que les fonds sont destinés à accroître les financements disponibles et qu'il existe des mécanismes permettant de toucher les OSC et les organisations de femmes locales.

### **3) S'ASSURER QUE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES FAIT L'OBJET D'UNE APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE**

#### **Encourager des partenariats pour des programmes efficaces sur l'égalité hommes-femmes**

L'appropriation démocratique exige que les organisations de femmes participent à la prise de décisions relatives à la distribution et à la gestion de l'aide. Les programmes reposant sur des partenariats peuvent offrir un cadre efficace pour atteindre les petites organisations et permettre aux donateurs de mieux combattre les inégalités de genre. Même si les organisations de la société civile ont, dans certains cas, joué un rôle de plaidoyer et de supervision efficace et important, dans le processus d'élaboration de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, il semble qu'il leur est plus difficile de continuer à exercer cette influence sur la mise en œuvre et le suivi des politiques <sup>11</sup>.

### **Le « Multi Annual Programme Scheme » de Irish Aid**

Le Multi Annual Programme Scheme (MAPS) de Irish Aid octroie des financements à cinq ONGI. Son objectif est de mettre en place un cadre de financement solidaire qui permet aux organisations et à leurs partenaires d'infléchir les activités de développement axées sur la lutte contre la pauvreté.

Par le biais de MAPS, Irish Aid incite les OSC irlandaises à mettre l'accent sur l'égalité hommes-femmes et les encourage à surveiller les retombées de leurs politiques de genre. Ce mécanisme vise essentiellement à renforcer la société civile dans les pays en développement. Les ONGI sont incitées à constituer des partenariats avec des organisations dans les pays où elles interviennent. Ces partenariats sont fondés sur les principes de responsabilité vis-à-vis des organisations de terrain, de participation à la prise de décisions et de renforcement des capacités.

<sup>11</sup> OPM, Social Development Direct and Working Together, *Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration*. Résumé analytique, juin 2008. Rapport financé par le DFIF, Irish Aid, les Pays-Bas et la Norvège.

### **Le « Partnership for International Community Development Programme » de la NZAID (KOHA-PICD)**

Le programme KOHA-PICD est le plus important fonds mis à la disposition par la NZAID auprès des OSC néo-zélandaises œuvrant pour le développement international. Il finance des OSC par le biais de partenariats avec des initiatives communautaires locales. L'égalité hommes-femmes est l'une des principales thématiques du programme KOHA-PICD et constitue le critère-clé des procédures de demande de subventions et de rédaction des rapports. Les organisations qui ont obtenu de bons résultats peuvent solliciter une subvention forfaitaire d'un an, qui est ensuite distribuée à leurs organisations partenaires.

Un nombre significatif des projets financés est axé sur les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Par exemple, le Women's Development Resource Centre en Inde travaille en collaboration avec les Dalit et des communautés tribales dans le Tamil Nadu, dans le but d'autonomiser, sur le terrain, des femmes marginalisées en leur dispensant une formation au leadership. En conséquence, les femmes participent aujourd'hui davantage à la prise de décisions et les biens, notamment la propriété foncière, sont plus souvent collectivement détenus.

### **Le partenariat Asdi – FEMNET**

L'Asdi a conclu avec FEMNET un accord de soutien institutionnel à long terme, où le réseau africain fournit des services d'assistance, en conseillant les ambassades et bureaux suédois en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans la région. Cet accord est en place depuis cinq ans.

FEMNET, et ses organisations-membres présentes dans la plupart des pays africains, offre à l'Asdi un accès direct à des savoir-faire et contacts nationaux spécifiques, très utiles afin d'élaborer des programmes de formation ou de fournir des conseils sur des documents et procédures locaux.

*« Nous avons constaté que la plupart des donateurs n'ouvrent pas de brèche pour influencer leurs propres politiques et pratiques. Ils formulent leurs politiques et les OSC y ont leur place ou ne l'ont pas ». (Témoignage de l'Ouganda)*

Source : Collinson et al., 2008.

## **Renforcer les capacités des gouvernements des pays partenaires en matière d'égalité hommes-femmes**

Faute d'une compréhension claire ou d'une volonté de reconnaître l'importance de l'égalité hommes-femmes dans tous les aspects du développement et de la gouvernance, cet objectif peut facilement disparaître des politiques et pratiques des gouvernements partenaires. Il est donc important de soutenir l'appropriation par les pays partenaires, en leur offrant la possibilité d'intégrer totalement l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes dans le processus de développement.

Les donateurs peuvent soutenir le développement des capacités des agences et organisations ayant pour mission l'avancement des femmes, y compris au niveau sectoriel. Il est fondamental de s'appuyer sur les compétences d'expert-es en genre, nationaux-les et locaux-les, afin d'élaborer des politiques et procédures pérennes et pertinentes, qui auront des effets réels.

**La Direction du développement et de la coopération suisse (DDC)** joue un rôle important en facilitant la réforme du secteur public au Laos. La DDC travaille en collaboration étroite avec le gouvernement lao afin de renforcer les capacités en matière d'égalité hommes-femmes et de faire en sorte qu'elle soit intégrée transversalement dans l'ensemble de ses activités. Cette approche intégrée s'avère essentielle car la DDC préfère fournir un soutien budgétaire sectoriel, par le biais d'approches sectorielles, plutôt que de financer directement les activités à l'appui de l'égalité hommes-femmes. Un-e expert-e en genre a été affecté-e à cette tâche.

De nombreux donateurs sont convaincus qu'il est essentiel d'accroître les investissements dans les organisations de femmes pour parvenir à l'égalité hommes-femmes, à l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes et améliorer les conditions de vie des populations. Des recherches effectuées par des ONGs elles-mêmes ont cependant montré que les changements intervenus dans l'environnement de l'aide et des cadres d'action ont généré des obstacles concernant à la fois l'assurance de l'accès aux ressources et l'engagement effectif dans le processus de développement.

Si beaucoup de difficultés de financement peuvent être résolues grâce aux stratégies et approches esquissées, les donateurs, les gouvernements, tout comme les ONGs, n'en restent pas moins confrontés à d'autres défis et problèmes. Plusieurs d'entre eux ont été cernés dans les recommandations formulées lors d'un projet de recherche récent sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, s'appuyant sur des études de cas nationales<sup>12</sup>:

### **Problèmes et défis à relever par les donateurs et les gouvernements des pays partenaires**

- Le principe de l'appropriation nationale devrait se traduire par un dialogue participatif sur l'aide et l'efficacité du développement, reconnaissant la légitimité de l'implication de la société civile dans l'appropriation démocratique du processus d'élaboration des politiques.
- Le rôle de la société civile, des Parlements et des administrations locales a relativement peu retenu l'attention au cours de l'examen de l'efficacité de l'aide. Cet examen a tenté de se focaliser sur les interactions entre l'appareil central exécutif de mise en œuvre des politiques (en l'occurrence, les ministères des Finances) et les donateurs.
- Les donateurs se sont focalisés sur le renforcement des capacités en matière de passation des marchés et de gestion des finances afin d'atteindre l'objectif de l'alignement en utilisant les systèmes gouvernementaux. Il faut maintenant mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse et de recueil de données afin de consolider les résultats et d'en mesurer les effets. Il s'agit de rendre les gouvernements et les donateurs responsables de l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres.
- Dans le cadre de l'appropriation démocratique, bien que les donateurs aient quelque peu progressé dans la mise au point d'approches de participation de la société civile – elles sont plus stratégiques ou programmatiques – aucun des pays étudiés par le projet de recherche ne connaît, de la part des principaux donateurs, d'approche harmonisée et cohérente, qui réclame à la société civile un engagement plus efficace dans le processus politique, de par son rôle et ses capacités.
- Dans certains des pays étudiés, le statut juridique des ONGs n'est pas satisfaisant ou menacé.
- Dans les pays étudiés, les organisations de la société civile ont, dans certains cas, joué un efficace et important rôle de plaidoyer et de surveillance et ont acquis une certaine influence sur l'élaboration des politiques, notamment à travers le processus de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Toutefois, il leur a été plus difficile de continuer à exercer cette influence aux stades de mise en œuvre et de suivi des politiques.

---

12 OPM, Social Development Direct and Working Together, *Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration*. Résumé analytique, juin 2008. Rapport financé par le DFIF, Irish Aid, les Pays-Bas et la Norvège..

### ***Problèmes et défis à relever par les organisations de la société civile***

- Les organisations de la société civile, qui défendent les pauvres et les groupes exclus, doivent renforcer leur capacité à participer efficacement au dialogue politique, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, à comprendre les changements de l'aide et de l'environnement d'élaboration des politiques, à pister les opportunités de collaboration à l'échelle régionale et internationale, et à trouver les moyens de financer leurs activités, moyens qui garantissent qu'elles restent à l'écoute et rendent des comptes aux groupes qu'elles cherchent à représenter.
- Les organisations de la société civile ont besoin de trouver les moyens de travailler en collaboration (aux niveaux national, régional et international) afin de partager et enrichir leur expérience.
- L'efficacité et la crédibilité accordée à la voix des organisations de la société civile ne seront renforcées que si ces organisations répondent clairement de leurs activités et de leurs objectifs d'ensemble auprès des groupes qu'elles représentent et si elles sont donc en mesure d'acquiescer une certaine indépendance vis-à-vis des donateurs ou des sources de financement gouvernementales.
- L'efficacité et la crédibilité des organisations représentant la société civile ne seront renforcées que dans la mesure où ces organisations doivent clairement répondre de leurs activités et de leurs objectifs d'ensemble devant les groupes qu'elles représentent et sont donc à même d'obtenir une certaine indépendance vis-à-vis des donateurs ou des sources de financement gouvernementales.

## RÉFÉRENCES

- Adams, B. et Duran, M. (2007), *Financing Gender Equality is Financing Development*, UNIFEM.
- Adeleye-Fayemi, B. (2007), *Financing for Gender Equality and the Empowerment of Women: the Critical Role of Autonomous Women's Wunds in Strengthening Women's Movements*, Division de la promotion de la femme, ONU.
- Alami, N. et Goetz, A. (2006), *Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats*, UNIFEM.
- Alemay, C. et al. (2008), *Mise en œuvre de la Déclaration de Paris : répercussions sur la promotion des droits des femmes et l'égalité hommes-femmes*, document commandé par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et mis au point par l'AWID et WIDE.
- Bakker, I. (2007), *Financing for Gender Equality and the Empowerment of Women: Paradoxes and Possibilities*, Division de la promotion de la femme, ONU.
- Budlender, D. (2007), *Financing for Development: Aid Effectiveness and Gender-responsive Budgets*, document de travail établi pour la huitième réunion des ministres de la Condition des femmes du Commonwealth.
- Clark et al. (2006), *Where is the Money for women's rights? Assessing Resources and the Role of Donors in the Promotion of Women's Rights and the Support of Women's Organisations*, AWID, Canada.
- Collinson et al. (2008), *Women's Rights and Gender Equality, the New Aid Environment and Civil Society Organisations*, UK Gender and Development Network.
- Espinoza, R. (2007), *A Global Gaze: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Grantmaking in the Global South and East*, Funders for Lesbian and Gay Issues.
- FEMNET (2006), *Implementing the Paris Declaration: a Southern Civil Society Experience*, allocation de L. Muthoni Wanyeki, FEMNET, Kenya, lors d'un atelier parrainé par le Conseil canadien pour la coopération internationale, Ottawa, 25 mai 2006.
- Gaynor, C. (2006), *Paris Declaration on aid effectiveness and gender equality*, Division de la promotion de la femme, ONU.
- Kerr, J. (2007), *Deuxième rapport Finance-la, Viabilité financière des mouvements de femmes dans le monde entier*, AWID.
- INTRAC (2007), *Civil Society Perspectives: Strengthening the Poverty Impact of the Paris Declaration through Gender Equality, Human Rights and Social Exclusion*, Oxford.
- OCDE (2007), *Égalité des genres et la mise en œuvre de l'aide : ce qui a changé depuis 1999 dans les agences de coopération pour le développement ?*, OCDE, Paris.
- OPM, Social Development Direct and Working Together, *Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration*. Résumé analytique, juin 2008, rapport financé par le DFID, Irish Aid, les Pays-Bas et la Norvège.
- Scanteam (2007), *Support Models for CSOs at Country Level: Synthesis Report*, Scanteam, Oslo.
- Schneider, K. (2007), *Public Finance Management, Including Gender-responsive Budgeting*, Division de la promotion de la femme, ONU.
- Whitehead, A. (2003), *Failing Women, Sustaining Poverty: Gender in Poverty Reduction Strategy Papers*, rapport établi pour le Gender and Development Network du Royaume-Uni.
- Williams, M. (2007), *Civil Society and the New Aid Modalities: Addressing the Challenges for Gender Equality, Democracy and Participation*, document établi pour le forum des ONG lors de la huitième réunion des ministres de la Condition de la femme du Commonwealth, Ouganda.
- Gender Equality Action Plan 2007-2009: Making Faster Progress to Gender Equality*, DFID du Royaume-Uni (2007).
- Action Plan for Women's Rights and Gender Equality in Development Cooperation 2007-2009*, ministère norvégien des Affaires étrangères (2007).